

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/97
12 septembre 2003

(03-4881)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: espagnol

PÉROU

Déclaration de S. E. M. Jorge Voto-Bernales
Ambassadeur, Chef de délégation

Je remercie le gouvernement du Mexique pour sa généreuse hospitalité à l'occasion de cette importante réunion et le félicite pour son excellente organisation de l'événement.

Le Pérou assiste à la Conférence ministérielle de l'OMC avec l'intention ferme et sincère de confirmer son attachement sans réserve au système commercial multilatéral, système fondé sur des règles prévisibles, transparentes et contraignantes pour tous les Membres.

À cet égard, nous sommes conscients des avantages importants qu'offre la libéralisation du commerce international en termes de croissance économique, de compétitivité accrue à l'exportation et de possibilités offertes à tous les pays d'explorer de nouveaux marchés et de nouveaux créneaux commerciaux. Le Pérou peut en témoigner, fort sur ce point d'une expérience de plus d'une décennie.

Il reste cependant beaucoup à faire. Les pays en développement ont besoin que des progrès rapides, tant quantitatifs que qualitatifs, leur permettent d'améliorer leurs possibilités de développement et d'atténuer ainsi les grands déséquilibres économiques, qui s'observent à la fois à l'échelle internationale et sur le plan national. Le commerce peut et doit jouer un rôle central à cet égard.

Ainsi, le Pérou place beaucoup d'espoir dans ces négociations, qui devraient permettre au système multilatéral d'élargir et d'améliorer l'accès aux marchés, selon des règles moins arbitraires et moins susceptibles de fausser les échanges, en particulier pour les pays en développement. Par ailleurs, il est nécessaire que le système remédie aux grands déséquilibres commerciaux entre les pays développés et les pays en développement, ainsi qu'à la participation faible ou restreinte de ceux-ci aux bénéfices du libre-échange multilatéral, par l'établissement de disciplines et d'instruments précis et efficaces conformes au principe du traitement spécial et différencié.

De ce point de vue, le Pérou est déçu par le peu de progrès accomplis jusqu'ici dans les négociations du Cycle de Doha pour le développement, en dépit des efforts techniques réalisés tant à Genève que dans les capitales, en particulier sur les questions qui intéressent fondamentalement les pays en développement. Nous espérons qu'au cours de la présente Conférence ministérielle, les positions les plus extrêmes s'assoupliront et conduiront à des accords positifs pour les pays en développement, de sorte que cette conférence marque un important progrès et que les négociations puissent s'achever dans les délais fixés à Doha.

S'agissant des questions agricoles, il est essentiel pour le Pérou que dans le cadre des modalités à convenir, la création d'une corbeille de produits spéciaux, pour lesquels la réduction des droits consolidés serait nulle ou minime, soit envisagée pour les pays en développement. Nous estimons que cette corbeille devra comporter un nombre limité de produits. Cela nous permettra ainsi de défendre nos intérêts de sécurité alimentaire, de développement rural et de subsistance.

Compte tenu du fait que l'agriculture représente le principal moyen de subsistance et une source essentielle de travail pour une très grande partie de notre population, en particulier dans les zones rurales andines, le régime des produits spéciaux et le mécanisme de sauvegarde spéciale que nous avons proposés sont indispensables pour affranchir cette population de la pauvreté et de l'exclusion. Par ailleurs, étant donné que notre mégadiversité climatique et biologique renferme un énorme potentiel, l'élimination de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires de la part des pays développés, qui permettra d'offrir à nos produits l'accès le plus large aux marchés de ces pays, est prioritaire pour le Pérou. D'autre part, on ne peut remettre à plus tard l'établissement, d'un commun accord, d'un cadre pour la définition des modalités de négociation agricole, qui prévoirait à court terme une réduction importante des aides internes et l'élimination des subventions à l'exportation qui faussent la concurrence sur les marchés agricoles internationaux.

Nous nous réjouissons tout particulièrement de l'approbation de la décision relative au paragraphe 6 de la Déclaration ministérielle de Doha concernant les ADPIC et la santé publique; cette décision confirme que la latitude nécessaire est accordée aux Membres pour qu'ils puissent protéger la vie et la santé de leur population. Cet accord historique règle une question étroitement liée au développement des pays les plus pauvres et affirme à nouveau la prédominance de la solidarité et des valeurs humanitaires.

Comme la plupart des pays d'Amérique latine, le Pérou a consolidé l'ensemble de son tarif douanier. Ainsi, nous espérons que les négociations sur les produits non agricoles prendront en considération l'effort réalisé par nos pays, ainsi que le principe du traitement spécial et différencié, à la faveur du principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale, lorsqu'il s'agira de traiter la question des réductions tarifaires. D'autre part, nous souhaitons une élimination effective des crêtes tarifaires, de la progressivité des droits et des barrières non tarifaires dans les secteurs présentant pour nous un intérêt.

Ayant mené à bien dans les années 90 une profonde réforme économique et commerciale dont l'objectif était son intégration au reste du monde, le Pérou est prêt à engager des négociations au niveau multilatéral sur toutes les questions de Singapour. À cet égard, nous avons mis en place un cadre juridique attractif pour les investissements, une législation avancée dans le domaine de la concurrence, un système douanier efficace et favorable au commerce et un cadre juridique transparent en ce qui concerne la passation des marchés publics.

Par ailleurs, nous estimons qu'il pourrait être avantageux pour tous les pays que les négociations sur les questions de Singapour s'accompagnent, dans le cadre d'engagements à cet effet, d'une formation et d'une assistance technique internationales approfondies pour le renforcement des capacités dans ces domaines.

Nous continuerons de collaborer concrètement et constructivement pour entamer véritablement les négociations sur les quatre thèmes, en tenant compte des progrès qui devront être faits et des définitions et délais qui devront être établis préalablement au sujet de questions comme l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et le traitement spécial et différencié.

Je ne manquerai pas l'occasion de signaler que le Pérou est particulièrement satisfait de l'accord conclu entre l'OMC et l'ONUDI, qui permettra d'améliorer considérablement la coopération technique en faveur des pays en développement en y incluant des programmes coordonnés entre les deux organisations; ces programmes auront pour objectif de surmonter les restrictions de l'offre, de diversifier nos exportations et d'en augmenter la valeur ajoutée par un renforcement des capacités productives dans le secteur industriel.

Nous sommes conscients de la conjoncture internationale et du fait qu'il est important de transmettre aux agents économiques les signaux voulus pour donner confiance dans le système et imprimer un élan à la croissance du commerce et de l'économie mondiale. À cet égard, nous exprimons des vœux et ferons tout notre possible pour qu'un accord soit trouvé et que la présente Conférence ministérielle marque une étape fondamentale dans la concrétisation des objectifs du Cycle du développement.
